

# MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES

Le 07 janvier 2019

**M. Philippe DUCENE**  
**Président du SDE**  
7 ALLEES DE TOURNY  
24019 PERIGUEUX

**M. Eric VAN DER VLIET**  
Recommandé AR ENEDIS  
23 RUE DES 2 PONTS  
24000 PERIGUEUX

**Dossier suivi par :** Cécile Valprémy  
**Service :** Secrétariat du maire  
**Tel/mail :** 05.53.35.57.03. [c.valpremy@coulounieix-chamiers.fr](mailto:c.valpremy@coulounieix-chamiers.fr)  
**Nos réf :** JPR/CV

**Objet :** Mise à disposition de la Commune des compteurs 50 Hz électromécaniques bleus en métal et analogiques électroniques blancs.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Vu la position prise par la Commune dans sa lettre datée du 26 novembre 2018 adressée à Enedis Périgord et dans sa délibération 2018/24 du 19 décembre 2018 enregistrée en Préfecture sous la référence 024-212401384-20181221-2018122125-DE le 21/12/2018.

La commune de Coulounieix-Chamiers demande au SDE24 et à Enedis Périgord, aux-fins du respect des termes du Contrat de concession et de son Cahier des charges quant à la mise à jour du réseau d'électricité basse tension de la commune, de maintenir à sa disposition tous les compteurs analogiques 50 Hz (électroniques blancs) récupérés par les sous-traitants Enedis auprès des Colomniérois ayant accepté la pose du compteur communicant « Linky » en remplacement, aux fins :

- a) pour les usagers qui refusent un compteur type Linky chez eux ; du maintien à disposition de tels compteurs en cas de panne,
- b) du remplacement des compteurs Linky par des compteurs analogiques 50 Hz (électroniques blancs) dans les cas où un Linky aura été installé alors que l'usager avait clairement notifié son refus d'un tel compteur.



La commune de Coulounieix-Chamiers demande également au SDE24 et à Enedis Périgord, de maintenir à sa disposition tous les compteurs électromécaniques 50 Hz (bleus en métal) récupérés par les sous-traitants Enedis auprès des Colomniérois, pour des usages de comptage secondaire (chantiers, dépendances secondaires, nouveaux branchements provisoires, etc.).

La commune demande au SDE24 et Enedis Périgord de maintenir ces compteurs disponibles sur demande et en tout temps pour les besoins et droits des usagers,

La commune informe le SDE 24 et Enedis qu'elle est prête à mettre un espace de stockage de tous ces compteurs à la disposition du SDE24 / Enedis Périgord dans ses propres locaux.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien à vous,*



**LE MAIRE**

**Jean-Pierre ROUSSARIE**